Éco-Vallée, une Opération d'Intérêt National

Aujourd'hui, l'Éco-Vallée c'est

- 15 communes, sur 10 000 hectares
- 116 000 habitants
- 10 120 entreprises
- 60 000 emplois

Demain
Un investissement public et privé de 2,5 milliards d'euros entre 2011 et 2025 :

- un pôle d'échanges multimodal ;
- un quartier d'affaires de rayonnement international ;
- un parc des expositions de 75 000 m² à vocation internationale à proximité de l'aéroport ;
- 40 000 à 50 000 emplois supplémentaires attendus sur le périmètre de l'Éco-Vallée à un horizon de 30 ans dont 27 000 emplois au titre des quatre premières opérations prioritaires sur une quinzaine d'années.

En conférant le statut d'Opération d'Intérêt National aux 10 000 hectares de la plaine du Var, au cœur des Alpes-Maritimes, l'État, en accord avec les collectivités territoriales, a considéré que ce territoire stratégique permettait l'engagement d'une nouvelle phase de développement de l'aire urbaine Nice Côte d'Azur qui est l'une des principales métropoles internationales de France, tout en fondant ce nouvel essor sur des bases éco-exemplaires.

L'ambition de l'Éco-Vallée est de proposer un autre modèle de développement et d'urbanisme, d'une part en contribuant à une ambitieuse stratégie économique pour la métropole Nice Côte d'Azur. Cette stratégie tournée vers l'emploi concerne notamment les activités de formation et de recherche en particulier dans les domaines des technologies durables, de la santé et de la "croissance verte". D'autre part, l'Éco-Vallée vise à créer aux portes de Nice, "ville verte de la Méditerranée", un territoire démonstrateur des politiques du Grenelle, à l'échelle européenne.

Cette double mutation va changer en profondeur les modes d'aménagement, de développement, de travail, d'habitat et de déplacement de tout le territoire, lui conférant à nouveau des fonctions d'expérimentation et d'avant-garde qui ont longtemps fait son originalité et sa réputation, et lui rendant ses "fondamentaux" de qualité de vie et de qualité de nature.

Crédits photos © : P.Behar Balloide Photo et c. Bouthe; Mateo Arquitectura ; Reichen et Robert & Associés Architectes Urbanistes ; Pena et peña ; groupement Vinci Concessions - Willmotte & Associes ; Seura
ORTHO2009©CG06/NCA ; EPA plaine du Var ; ville de Nice ; Nice Côte d'Azur ...X

CONTACTS PRESSE :

Emilie RUBEN e.ruben@saatchi-lyon.com
04 72 33 85 85

Catherine GENTIL catherine.gentil@epa-plaineduvar.com

Éco-Vallée

Avec la signature du protocole financier 2011-2026, l'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée entre dans sa phase opérationnelle.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE

ÉCO VALLÉE
OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL
EPA PLAINE DU VAR

« La diversification de l'économie azuréenne et sa métropolisation, pour atteindre un niveau à la hauteur de la cinquième ville de France, constituent une priorité pour l'Etat autant que pour ses partenaires, dans le cadre de la politique engagée pour le développement de la plaine du Var. L'Etat a su répondre aux attentes en posant pierre par pierre toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'OIN. Le protocole de partenariat que nous signons aujourd'hui est l'illustration de la capacité de l'Etat et des collectivités locales à travailler de concert pour faire émerger un grand projet d'aménagement de notre territoire. »

Jean-Michel Drevet,
Préfet des Alpes-Maritimes

« L'Éco-Vallée est le projet phare de la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle s'inscrit bien entendu dans la stratégie d'ensemble de ce territoire métropolitain de 46 communes entre mer et montagne dont j'ai souhaité engager la mutation économique et sociale. Aujourd'hui, grâce à la signature de ce protocole, l'opération d'intérêt national que j'ai proposé au gouvernement de créer lorsque j'étais ministre de l'aménagement du territoire entre dans le concret. Les actions de l'Éco-Vallée vont impulser à l'ensemble métropolitain une dynamique économique majeure (25 000 emplois d'ici 2026 et près de 50 000 emplois à terme) tout en faisant la démonstration de la mutation éco-exemplaire que je souhaite imprimer à tout le territoire. Seuls 450 hectares seront aménagés au sein de l'OIN, ce qui souligne l'importance qui est accordée aux espaces agricoles et naturels. C'est un nouveau mode d'aménagement et de développement qui se met ainsi en place. »

Christian Estrosi,
Maire de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

La signature du protocole de partenariat financier entre l'État et les collectivités territoriales, a eu lieu lundi 12 mars 2012 à Nice. Cet engagement marque l'entrée en phase opérationnelle de l'EPA plaine du Var en lui permettant de mener à bien les premières opérations prioritaires de l'Éco-Vallée.

Lundi 12 mars 2012, le protocole de partenariat financier 2011-2026 de l'OIN Éco-Vallée a été officiellement signé par l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) plaine du Var.

Ce protocole de partenariat s'adosse aux principes d'aménagement et de développement qui constituent le cadre de l'action de l'EPA Plaine du Var dans les prochaines années et qui sont définis dans un projet de territoire pour l'Éco-Vallée. Ce projet de territoire a été adopté par le conseil d'administration de l'EPA le 19 décembre 2011, après une phase de concertation.

Le protocole de partenariat qui engage les partenaires sur une durée de quinze ans prend en compte les quatre opérations prioritaires suivantes : le nouveau quartier d'affaires du **Grand Arénas** avec deux équipements structurants que sont le pôle multimodal Nice-Saint Augustin-Aéroport et le futur parc des expositions, la technopole urbaine **Nice Méridia**, la plateforme agro-alimentaire et horticole de la **Baronne-Lingostière** et l'éco-quartier de **Saint-Martin-du-Var**.

Ces opérations fondées sur le principe de l'éco-exemplarité seront le moteur de la mutation urbaine, économique et sociale de la métropole Nice-Côte d'Azur et généreront sur 15 ans 1,3 million de m² de programme mixte composé d'immobilier d'entreprise, de commerces, d'équipements et de logements (4 300). Elles permettront ainsi la création d'environ 25 000 emplois directs et, au titre de l'activité produite par leur réalisation, 1 600 emplois pérennes sur quinze ans dans le secteur du BTP. Le total des investissements privés attendus sur ces 4 opérations durant cette période est estimé à 2 milliards d'euros.

Le protocole de partenariat financier permet aux partenaires de s'accorder sur les enjeux et objectifs de l'Opération d'Intérêt National, la définition des quatre opérations qui sont l'objet du protocole, les engagements réciproques des partenaires, le financement du projet et sa gouvernance ainsi que les modalités de modification du protocole et d'ajustement des opérations.

Ainsi, dans le cadre de ce protocole, l'EPA prendra à sa charge 379 millions d'euros de dépenses associées à la réalisation des quatre opérations (acquisitions foncières, études, travaux, etc.). Ces dépenses permettent à l'EPA d'obtenir 314,5 millions d'euros issus de la vente de droits à bâtir ou de la participation de promoteurs sur des terrains qu'il aura aménagés. Ces recettes seront échelonnées dans le temps et définiront le rythme des travaux associés. Le besoin de financement complémentaire de 64,5 millions d'euros résulte de la différence entre les dépenses (379 M€) et les recettes (314 ,5 M€).

En définitive, le protocole financier est majeur par l'effet de levier qu'il va permettre. En effet, en partageant le financement de 64,5 millions d'euros entre les partenaires signataires, le protocole permet à l'EPA d'engager près de 379 millions d'euros de dépenses pour la plaine du Var, qui déclencheront à leur tour près de 2 milliards d'euros d'investissements privés.

La somme de 64,5 M€, objet du protocole financier, est répartie entre les partenaires signataires selon l'équilibre suivant :

- l'État intervient à hauteur de 33,3 %
- Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice interviennent à hauteur de 33,3 %
- le Conseil général intervient à hauteur de 16,7 %
- le Conseil régional intervient à hauteur de 16,7 %

Ces contributions s'effectuent soit sous forme d'apports fonciers, soit en versements numéraires annuels, soit les deux.

L'Éco-Vallée en marche

Premier élément visible de l'Éco-Vallée, **le nouveau quartier d'affaires du Grand Arénas** s'articulera autour de deux équipements structurants majeurs que sont le pôle d'échanges multimodal Nice-Saint Augustin-Aéroport et le futur parc des expositions. Il préfigure la ville de demain en mêlant intelligemment activités, logements, grands équipements, espaces verts, transports doux et technologies en faveur du cadre de vie (le périmètre est intégré dans l'ÉcoCité Nice Côte d'Azur). L'architecte urbaniste Josep Lluís Mateo est en charge du projet urbain dont la concertation publique a débuté le 15 mars 2012, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Annoncé lors du MIPIM 2012, Christian Devillers est le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre urbaine de **Nice Méridia**. Le pari fort et original de Méridia consiste à réaliser une technopole en milieu urbain, c'est-à-dire de mixer les avantages des sites technopolistiques, qui sont en général périurbains avec les avantages de la ville : ses services, sa qualité de vie et ses accès faciles. Des activités de recherche et de formation, notamment dans les secteurs de l'environnement, du développement durable et de la santé, se développeront dans un objectif d'éco-exemplarité au sein de cette technopole unique.

Le projet de plateforme agro-alimentaire et horticole de **La Baronne-Lingostière** et le futur éco-quartier de **Saint-Martin du Var** sont en cours d'étude.

Schéma d'ensemble des deux projets

« Situé sur la Plaine du Var, le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Éco-vallée a été identifié comme un territoire clé en vue du développement économique, social et écologique, non seulement à l'échelle métropolitaine et départementale, mais aussi à l'échelle régionale et nationale. Le protocole signé aujourd'hui constitue à la fois un aboutissement de toutes les opérations préparatoires et une rampe de lancement pour les projets à bâtir. Il permet d'engager la mise en œuvre de l'opération, pose les enjeux, objectifs et orientations, définit la programmation liée aux 4 opérations prioritaires d'aménagement, et détaille les engagements pris par chaque signataire. »

Eric Ciotti,
Président du Conseil général des Alpes-Maritimes

« Cette signature concrétise la solidarité permanente de la Région envers le pays niçois et le département des Alpes-Maritimes. Notre région a besoin du rayonnement et du dynamisme du pays niçois et ce projet d'aménagement de la plaine du Var illustre nos ambitions communes pour assurer le développement économique et la richesse de ce territoire. La Région y a adhéré dès le premier jour ; nous avons financé les premiers pas de l'établissement public qui le pilote et nous continuerons à le faire dans un esprit partenarial, dans l'intérêt des habitants des Alpes-Maritimes et au-delà de tous les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. »

Patrick Allemand,
1er vice-président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

« Le protocole financier désormais adopté, c'est un moment majeur dans le processus de mutation progressive de l'Éco-Vallée qui s'engage à présent. Nos premières opérations vont, dans les quinze prochaines années, redonner à la vallée du Var sa cohérence et sa lisibilité, lui restituer ses qualités fondamentales de nature et de vie quotidienne, tout en permettant à la Métropole de bénéficier d'un surcroît de dynamisme économique, de plus d'emplois et d'un plus grand rayonnement national et international. »

Christian Tordo,
Président de l'EPA Plaine du Var